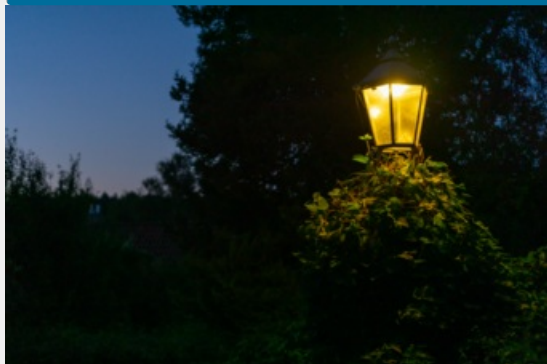


ENVIRONNEMENT, PORTS

La pollution lumineuse et le lac du Bourget : un bon exemple

🕒 18h00 à 19h00

📅 AJOUTER À MON CALENDRIER ([HTTPS://GRAND-LAC.FR/INFORMATION/AGENDA/LA-POLLUTION-LUMINEUSE-ET-LE-LAC-DU-BOURGET-UN-BON-EXEMPLE-1-61269/CALENDAR.ICS](https://grand-lac.fr/information/agenda/la-pollution-lumineuse-et-le-lac-du-bourget-un-bon-exemple-1-61269/calendar.ics))



27
OCT.

La pollution lumineuse et le lac du Bourget : un bon exemple

Rendez-vous le mardi 27 octobre 2026 de 18h à 19h au port de Charpignat pour une sortie nocturne.

Programme

L'exemple vaut mieux que la leçon.

Nous vous proposons de découvrir, sur le port de Charpignat, le compromis qui a été trouvé **pour limiter les impacts** de la pollution lumineuse sur la faune et la flore du lac et **pour assurer le besoin** en éclairage lié aux activités humaines. Les milieux aquatiques sont des milieux déjà très fragiles qui nécessitent aussi une attention particulière pour leur bon fonctionnement nocturne. L'enjeu est donc de trouver une solution sobre pour éclairer lorsqu'il y en a besoin.

L'accompagnement réalisé par FNE Savoie auprès de la Communauté de communes Grand Lac permet

<https://grand-lac.fr/information/agenda/la-pollution-lumineuse-et-le-lac-du-bourget-un-bon-exemple-1-61269>

ra à d'autres collectivités de s'appuyer sur cette expérimentation. Cette sortie sera animée par FNE Savoie et Grand Lac.

Inscription

Sortie gratuite mais inscription obligatoire avant le 26/10 midi au 04 79 85 20 03 ou savoie@fne-aura.org



*Sortie et accompagnement réalisés dans le cadre du projet « Halo à l'eau » soutenu par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée. **Plus d'infos ici !** (<https://www.fne-aura.org/evenement/la-pollution-lumineuse-et-le-lac-du-bourget/>)*



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.